

Annexe 1 - Lettre de mission



Paris, le ~ 3 JUIL. 2025

Les ministres

Le ministre, auprès du ministre de l'aménagement du territoire et de la décentralisation, chargé des transports
et

la ministre déléguée, auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargé du commerce, de l'artisanat, des petites et moyennes entreprises et de l'économie sociale et solidaire

à

Madame la Présidente de France logistique
Madame la Vice-Présidente de l'Eurométropole de Strasbourg, Présidente du port autonome de Strasbourg

Objet : Préparation d'une feuille de route pour la logistique urbaine durable (LUD) après 2026

La logistique urbaine constitue un maillon stratégique de la chaîne d'approvisionnement, au cœur des défis de transition écologique, de compétitivité économique et de qualité de vie en ville. De profondes transformations du secteur ont été rendues possibles par une mission concernant la logistique urbaine durable (LUD), ayant remis ses conclusions en 2021.

Cette mission LUD de 2021 a en effet permis de dresser un diagnostic partagé et de proposer une feuille de route, structurée autour de 32 actions. La démarche a enclenché une dynamique inédite entre les acteurs privés et publics avec en point d'orgue les jeux olympiques et paralympiques de 2024. Parmi les réussites, on peut citer la mise en place d'une gouvernance, s'appuyant notamment sur deux comités de liaison – l'un réunissant les acteurs publics, l'autre les acteurs privés – afin de garantir une approche territorialisée et concertée.

Depuis 2021, l'environnement de la logistique urbaine a été marqué par des évolutions liées notamment au développement du commerce en ligne, à la progression de l'électrification des flottes de véhicules, au déploiement des zones à faibles émissions et à l'introduction de l'objectif de zéro artificialisation nette.

Nous souhaitons aujourd'hui vous confier une mission de bilan des actions conduites depuis 2021 et de préparation d'une feuille de route actualisée à mettre en place à partir de 2026.

Plus précisément, vos travaux veilleront à couvrir les points suivants :

- établir le bilan de la mise en œuvre du rapport de 2021 et actualiser les enjeux : évaluer l'avancée de la mise en place de l'ensemble des 32 actions identifiées en 2021 et des actions supplémentaires à mener. Vous contribuerez à dresser le bilan des programmes Interlud et Interlud+. Pour les actions qui n'ont pas encore été mises en œuvre ou qui n'ont été que partiellement engagées, il conviendra d'identifier les leviers et les moyens nécessaires à leur réalisation effective ;
- sur la base de ce diagnostic, proposer une feuille de route de la logistique urbaine durable à partir de 2026 et d'éventuels ajustements de sa gouvernance : la feuille de route devra notamment préciser les suites du programme Interlud+, les voies et moyens d'outiller les acteurs économiques et les collectivités afin d'inscrire durablement la logistique urbaine dans les politiques publiques territoriales.

En vous appuyant notamment sur les deux comités de liaison des acteurs publics et des acteurs privés, vous mènerez une concertation avec les parties prenantes, en particulier les collectivités territoriales et les principaux acteurs privés intervenant dans la logistique urbaine. Vous consulterez également, dans le cadre de vos travaux, le Conseil national du commerce.

Vous exercerez cette mission à compter de la réception du présent courrier. Le secrétariat de la mission sera pris en charge par la direction générale des infrastructures, des transports et des mobilités, la direction générale des entreprises se tenant également à votre disposition pour des points d'étape réguliers.

Nous souhaiterions disposer des conclusions de vos travaux dans un délai de cinq mois à compter de son lancement pour en disposer lors du CILOG fin 2025.

La ministre déléguée, auprès du ministre de
l'économie, des finances et de la
souveraineté industrielle et numérique,
chargé du commerce, de l'artisanat, des
petites et moyennes entreprises et de
l'économie sociale et solidaire

Le ministre, auprès du ministre de
l'aménagement du territoire et de la
décentralisation, chargé des transports


Véronique LOUWAGIE


Philippe TABAROT